



Ministère chargé des Transports

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE

DE MARCHANDISES

N° MD520715480

Nous, Préfet de la Région des Pays de la Loire, Direction Régionale de l'Equipement certifions

a) que Madame TRIBALLEAU épouse CROCHET Aurélie Claudia Karine

né(e) à CHALLANS (85), le 3 mars 1980

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2007 ; session 23/10/2007) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :

----- MARCHANDISES -----

conformément aux dispositions de Décret n°99-752 du 30 août 1999, article 4

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

MARCHANDISES

- transport par route de : _____
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant delivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à NANTES, le 23/10/2007

**Pour le Préfet
Pour le Directeur Régional de l'Equipement
L'Attaché Administratif**



Patricia MOUTIER